

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 07 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 novembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	21	7	27	27	1

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GRANDAUD Gilbert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Isabel, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à THEYS Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GASCHET Géraud à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, MALET Patrick à MUZETTE Thierry,

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, GASCHET Géraud, GORA Richard, MALET Patrick,

Membres absents : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric,

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

19h21 Madame GORGE a quitté l'assemblée.

FINANCES

Délibération n°115-2023 : Fixation des attributions de compensations – annule et remplace

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la CLECT s'est réunie le 05 octobre 2023 pour évaluer les conséquences du transfert de la compétence action sociale à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que le régime de fiscalité professionnelle unique implique que la Communauté de Communes perçoit l'intégralité de cette fiscalité. Il prévoit également que ce produit fiscal économique soit reversé à chaque commune, c'est l'Attribution de Compensation,

Considérant que cette Attribution est réduite des charges transférées afin que l'intercommunalité puisse en assurer le financement. Les calculs de transfert de charges interviennent à chaque transfert et sont figés dans le temps,

Considérant que l'évaluation de ces transferts, encadrée par le Code des Impôts, est réalisée au cours d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), où chaque commune est représentée. Le Conseil Communautaire a fixé le 17/07/2020 sa représentation à un élu par commune,

Considérant que le rapport de la CLECT est soumis à l'approbation des conseils municipaux par délibérations concordantes et à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population),

Considérant que l'avis favorable des membres de la CLECT,

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **ADOPTER le nouveau tableau d'allocation de compensation de charges présenté ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023,**

Communes	Evaluation des charges nettes transférées	Attribution de compensation (2022)	Allocation de compensation proposée
Augne	1 056,18 €	5 852,00 €	4 795,82 €
Beaumont du Lac	983,17 €	-25 455,00 €	-26 438,17 €
Bujaleuf	5 100,40 €	126 145,00 €	121 044,60 €
Cheissoux	1 239,97 €	-1 226,00 €	-2 465,97 €
Domps	1 246,30 €	41 599,00 €	40 352,70 €
Eymoutiers	40 944,61 €	374 367,00 €	333 422,39 €
Nedde	4 445,64 €	-6 507,00 €	-10 952,64 €
Peyrat le Château	6 426,85 €	343 691,00 €	337 264,15 €
Rempnat	1 548,05 €	2 634,00 €	1 085,95 €
Saint Amand le Petit	716,44 €	-2 776,00 €	-3 492,44 €
Saint Julien le Petit	2 354,61 €	103 008,00 €	100 653,39 €
Sainte Anne St Priest	2 821,73 €	-3 942,00 €	-6 763,73 €

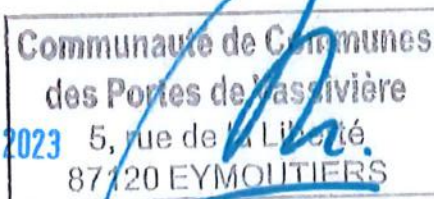
- DIRE que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
A Eymoutiers le 11 décembre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : 12 DEC. 2023
Publié le : 12 DEC. 2023



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20231207-DEL-115-2023-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023